



MANIFESTE

OCTOBRE 2019

LA VILLE DES ENFANTS ET DES JEUNES : UNE VILLE POUR TOUS !

En écho aux 30 ans de la Convention internationale de l'ONU

Villes polluées, minéralisées, motorisées, aux espaces publics réduits et souvent privatisés, les enfants et plus généralement les jeunes ne disposent d'aucun lieu pour eux... Or la Déclaration des droits de l'enfant élaborée par l'Assemblée des Nations Unies en 1959 affirme que *l'intérêt de l'enfant prime* sur toute autre considération. Tout comme il a droit au temps libre et au jeu, ou bien encore, qu'il est dès sa naissance un *citoyen* à part entière, ce que la Convention internationale des droits de l'enfant signée à New York par l'ONU en 1989 conforte et renforce. Il nous paraît essentiel de rappeler ces dispositions, soixante et trente ans plus tard, car elles ne sont guère appliquées, tant par les gouvernements que par les adultes.

En effet, les lieux urbains ouverts aux activités libres des enfants sont confisqués par la spéculation foncière qui ne supporte pas la moindre dent creuse, cette promesse d'un terrain d'aventure... De même que la plupart des aires de jeux standardisées brident leur imaginaire et normalisent, non seulement, leurs comportements mais aussi leur créativité. Quant aux cours de récréation, elles sont généralement asphaltées et transformées en terrain de foot pour les plus grands des seuls garçons... Rares sont les enfants qui jouent et se déplacent seuls dans les rues, pas plus au cœur des métropoles que dans les villages et les petites villes.

Une telle situation impose une sédentarisation pathologique à des enfants et des jeunes qui n'accèdent à aucun « dehors » pour se détendre, se rencontrer, jouer, éprouver leurs cinq sens, découvrir leur corps, apprécier la « nature », explorer leur quartier et ses à-côtés. Cette dégradation de leur santé physique et mentale se double d'une *réduction de leur autonomie* et d'une perte de contact avec leur environnement géographique, sensoriel et social.

De nombreuses villes ont fait des choix qui n'offrent pas à leurs citoyens la beauté, l'aménité, la liberté, la qualité de vie, la convivialité et la sécurité à laquelle ils aspirent. Une des raisons réside dans la priorité donnée à l'automobile et ses conséquences dans la configuration territoriale et l'organisation temporelle des mobilités.

A l'inverse, quelques villes ont posé la bonne question : « En quoi les enfants et les jeunes enrichissent-ils les territoires de tous ? ». Tenir compte des attentes des enfants et des adolescents, bénéficier de leur regard ne peut qu'aller dans le sens du partage, entre jeunes et vieux, ceux d'ici et d'ailleurs, actifs ou non, en bonne santé ou souffrants...

Des expériences avec les enfants et les adolescents sont ainsi engagées dans des villes qui deviennent de véritables « écoles ouvertes », des « laboratoires transgénérationnels ». En France, si une poignée de villes se font « amies » des enfants, les territoires demeurent massivement craintifs et refusent de faire confiance à la jeunesse, exclue de toute décision. Tout territoire qui associe les enfants à son devenir en fait un lieu de partage accueillant à chacune et chacun...

Aussi les signataires soutiennent la campagne « La ville des enfants et des jeunes : une ville pour tous ! » avec ses 10 mesures et appellent à une large prise de conscience à l'occasion des trente ans de la Convention internationale des droits de l'enfant en novembre 2019 pour impulser la mise en place, dès maintenant, de politiques publiques locales et nationales.



MANIFESTE

OCTOBRE 2019

DIX MESURES POUR UNE VILLE ACCUEILLANTE ET SÛRE POUR LES ENFANTS

- 1 - Garantir la liberté de déplacement des enfants, qu'ils puissent se rendre à l'école sans adulte et s'approprier tout lieu public.
- 2 - Tout territoire (banlieue, cité, lotissement, bourg, village...) doit tenir compte de la taille des enfants, de leurs rythmes, de leur sexe, de leurs désirs et de leurs compétences...
- 3 - Associer les enfants et les jeunes à chaque projet urbain depuis la programmation jusqu'à sa réalisation.
- 4 - Mettre en œuvre les propositions des enfants pour que la ville devienne récréative.
- 5 - Améliorer la sécurité en généralisant la vitesse à 30 km/h en milieu urbain et en favorisant les zones de rencontre ou, le cas échéant, les fermetures de rues aux abords des écoles et des lieux de vies.
- 6 - Encourager les jardins scolaires et relier entre eux parcs et jardins publics en une farandole verte où l'on peut circuler sans danger.
- 7 - Doter chaque école, conservatoire, médiathèque, gymnase, d'un parvis accueillant généreux et arboré.
- 8 - Favoriser les « classes de ville » afin que les enfants-enquêteurs découvrent leur environnement proche, ainsi que les activités et habitants de leur ville.
- 9 - Multiplier et faciliter les initiatives de « Rues aux enfants, rues pour toutes et tous ».
- 10 - Mettre en place un code de la rue pour favoriser la marche et le respect de toutes et tous.

LES ASSOCIATIONS DU COLLECTIF



WWW.RUESAUXENFANTS.COM

SIGNATAIRE DU MANIFESTE :

PRÉNOM & NOM :

Signature :

ENVOI DU MANIFESTE :

- Par courriel à : rueauxenfantsruepourtous@gmail.com
- Par courrier postal à : Rue de l'avenir, C/O MVAC du 14^e arrondissement - BAL 27 ;
22 rue Deparcieux 75014 Paris